



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 6 juillet 2017

PRESENTATION DU PLAN CLIMAT DE LA FRANCE PAR NICOLAS HULOT : OBJECTIFS 2030 CONFIRMES POUR LES ENERGIES RENOUVELABLES QUI DOIVENT ACCELERER

Nicolas HULOT, ministre de la Transition Ecologique et Solidaire, a présenté ce matin à la presse les grandes orientations du Plan Climat de la France. A cette occasion, il a rappelé les objectifs EnR de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) et confirmé la volonté du Gouvernement d'accélérer leur développement.

Parmi les nombreux axes d'actions présentés, le Ministre a rappelé le rendez-vous de 2018 qui confirmera la politique énergétique de la France avec la révision de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie et a annoncé la publication de la liste des appels d'offres, dans un premier temps pour les DOM, puis, pour la métropole, au plus tard d'ici un an.

Concernant la vie quotidienne des Français, il a confirmé le développement des aides aux plus modestes pour permettre d'éradiquer, d'ici 10 ans, la précarité énergétique et affirmé sa volonté de soutenir le développement d'une consommation énergétique responsable, notamment au travers de l'accélération de l'autoconsommation, qui est déjà aujourd'hui pratiquée par 14 000 foyers : « *Nous pouvons aller beaucoup plus vite (...) et nous aiderons les quartiers et les zones rurales à consommer leurs propres énergies* », a déclaré Nicolas HULOT.

Le Ministre a également annoncé sa décision de renforcer le prix du carbone et d'aller au-delà du prix de 100 €/tonne inscrit dans la LTECV, ce qui « *donnera un avantage économique aux énergies renouvelables pour qu'elles deviennent encore plus largement compétitives* ».

Dans le chapitre consacré spécifiquement aux énergies renouvelables, Nicolas HULOT a insisté sur l'importance d'accélérer leur développement en rappelant les atouts de ces formes d'énergies qui constituent « *la solution principale d'avenir* » et « *une aubaine pour la paix dans le monde* ».

« *La France s'est fixée une trajectoire ambitieuse avec 32 % d'énergies renouvelables en 2030. Pour y parvenir, il va falloir simplifier leur cadre de développement* », a réaffirmé le ministre. Pour expliquer la nécessité de simplifier encore, Nicolas HULOT a pris l'exemple des projets éoliens en mer, dont la mise en service est fortement impactée par des procédures trop longues et retardée par de trop nombreux recours.

Concernant le Fonds Chaleur, qui soutient le développement des chaufferies et des réseaux de chaleur à partir de source renouvelable, le ministre a annoncé que le Gouvernement étudiera son augmentation.

« *Les déclarations du ministre répondent aux attentes des acteurs des énergies renouvelables. Dans la continuité des objectifs de la Loi de Transition Energétique, elles apportent visibilité et stabilité, deux éléments essentiels au déploiement rapide d'un mix énergétique vertueux et à la croissance des filières industrielles* », déclare Jean-Louis BAL, Président du Syndicat des énergies renouvelables.

Contact presse : Françoise JOUET, (francoise.jouet@enr.fr)

01 48 78 05 60 / 06 45 33 57 47

Le Syndicat des énergies renouvelables regroupe 360 adhérents, représente un chiffre d'affaires de 10 milliards d'euros et plus de 100 000 emplois. Elle est l'organisation professionnelle qui rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables

: biomasse (FBE), bois, biocarburants, biogaz, éolien, énergies marines, géothermie, hydroélectricité, pompes à chaleur, solaire photovoltaïque (SOLER), solaire thermique et thermodynamique.

Pour **suivre le SER** : www.enr.fr - **twitter** : @ser_enr - **LinkedIn** : Syndicat des énergies renouvelables

Présentation du plan climat de la France par Nicolas Hulot : objectifs 2030 confirmés pour les énergies renouvelables qui doivent accélérer